

CHARTRE DES RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES

PREAMBULE

Dans le respect de son engagement mondial, **« au service des hommes, à la conquête du futur »**, Toshiba s'efforce de répondre aux besoins de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et de la société par des stratégies d'entreprises tournées vers le futur.

Toshiba souhaite améliorer la situation de l'environnement et la vie de ses clients en étant à la pointe de l'innovation et en menant des activités responsables. En 2004, Toshiba a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies et publie chaque année un rapport sur sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Depuis 1998, le Groupe communique également son rapport environnemental. Dans le cadre de son 4^{ème} plan environnemental volontaire, Toshiba poursuit ses efforts dans 3 domaines : éco-produits, éco-processus et éco-technologies. Ces 3 axes représentent les fondements de Toshiba.

Depuis sa création, Toshiba TEC France s'est engagé à prolonger la mission et les objectifs Développement Durable du Groupe. Cette démarche volontaire vise à réduire l'empreinte écologique, à intégrer le Développement Durable dans les produits et les services et à impliquer les collaborateurs par une approche respectueuse de toutes les parties prenantes.

ENGAGEMENT DE TOSHIBA ENVERS LES FOURNISSEURS PARTENAIRES

1- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs

Le comportement responsable de Toshiba TEC France consiste à respecter les délais de paiement légaux, en appliquant ces dispositions de façon stricte et sincère. Les signataires s'engagent à ne pas déformer l'esprit de la loi et, vis-à-vis des entreprises petites et moyennes, en particulier à :

- Veiller à la fluidité du processus de paiement de bout en bout ;
- Payer au plus tard dans les délais contractuels ou légaux et sans exiger de contrepartie déséquilibrée ;
- Informer le fournisseur d'un retard de paiement ou d'une retenue liée ou non à un litige et dans tous les cas à le traiter de façon proactive ;
- Sensibiliser leurs fournisseurs à transmettre rapidement leurs factures ;
- Faciliter, dans le dialogue, toute modalité de financement adaptée aux besoins de l'activité du fournisseur.

2- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives

Le respect, par Toshiba TEC France, des engagements contractuels ainsi qu'une démarche d'écoute active sont les gages d'une relation fournisseur loyale et apaisée. L'objectif est de tendre vers des relations collaboratives, mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs stratégiques consistant, par exemple, à :

- Accompagner dans leur croissance et suivre les startup/TPE/PME qui sont au cœur de leur panel stratégique ;
- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux pratiques sociales appropriées, régissant les affaires locales et mondiales.
- Développer des synergies en termes de compétences, de services ou d'équipements en veillant à respecter le management des entreprises concernées.

Cette collaboration pourra être formalisée par une convention organisant la relation partenariale en excluant toute pratique assimilable à de la gestion de fait.

En tant qu'entreprise commerciale proposant une large gamme de produits, Toshiba TEC France prend en considération les attentes des parties prenantes et mène ses activités d'approvisionnement conformément au Pacte mondial des Nations Unies. Nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils se comportent conformément au Pacte mondial des Nations Unies, et nous leur demandons également de s'assurer que leurs fournisseurs agissent également de la sorte.

3- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs

Le poids trop élevé d'un client dans l'activité d'une entreprise peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commandes.

S'il s'avère nécessaire, le désengagement partiel est anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'organisation le cas échéant du degré de dépendance, de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

Inversement, un fournisseur qui de fait est en situation de monopole peut mettre en risque les approvisionnements d'un client.

Ce dernier souhaitera alors logiquement diversifier ses source(s) d'approvisionnement si nécessaire.

4- Impliquer les organisations signataires dans leur filière

Dans sa relation bilatérale avec les fournisseurs dans sa filière, Toshiba TEC France s'engage à rechercher :

- Une relation de confiance avec le management de l'entreprise fournisseur qui sera invité dans cette logique à donner à son client la visibilité nécessaire sur son activité ;
- Le développement d'une gestion prévisionnelle des achats pour donner de la visibilité aux fournisseurs en communiquant à l'avance les arrêts de commande et les niveaux prévisionnels d'activité moyen et long terme et favoriser ainsi l'adaptation des capacités ;
- La protection de la filière en évitant, dans la mesure du possible, de réintégrer brutalement des opérations en période de crise, et être attentif au maintien des capacités

et des savoir-faire de sous-traitance qui seront nécessaires au moment de la reprise et du développement.

- L'innovation ouverte et collaborative avec des fournisseurs potentiels en installant par exemple un dialogue étroit et régulier.
- Toshiba TEC France sera particulièrement attentive à la consolidation des filières de production, aussi bien en cas d'opportunités de développement à l'international qu'en cas de relocalisation sur le plan national ou européen.

5- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie

Pour apprécier l'offre mieux-disante, Toshiba TEC France s'attache à prendre en compte :

- l'ensemble des composantes du coût ainsi que les aspects qualitatifs comme :

- Les coûts logistiques associés supportés directement par Toshiba TEC France ;
- La durée de mise au point technique avec les allers et retours ;
- Le temps de formation et d'acquisition des compétences ;
- Les coûts en après-vente à services rendus équivalents ;
- Les coûts des audits qualité et RSE
- La vision globale du cycle de vie produit
- L'ensemble des aléas contribuant aux coûts totaux dans la chaîne d'approvisionnement, tels que :
 - Les ruptures des approvisionnements ;
 - La conformité des produits et des services ;
 - L'ensemble des risques liés au traitement des litiges et à lutte contre la corruption ;
 - Fluctuations de monnaies ;
 - Les risques sociaux, sanitaires et (géo)politiques, non couverts par des assurances ;
 - La fiabilité du service après-vente et des conséquences possibles en termes de pertes d'exploitation et d'impact sur l'image de l'entreprise.

6- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociale

Prendre soin de l'environnement et de ses ressources fait partie de la tradition de Toshiba. Pour contribuer à une société plus durable et en tant qu'entreprise opérant à l'échelle mondiale, nous accordons la plus haute priorité à la conservation et à la protection des ressources à chaque étape du cycle de vie d'un produit.

Nous prenons des mesures pour préserver l'énergie et les ressources et réduire le fardeau sur l'environnement. En même temps, nous comprenons les besoins de nos clients. Par conséquent, nous veillons à ce que nos produits et solutions aient non seulement un impact écologique, mais aussi un impact sur l'économie et l'efficacité des entreprises.

Pour les activités ayant des impacts sociétaux et environnementaux significatifs, Toshiba TEC France veille à prendre en compte les enjeux de développement, ce qui se traduit par l'anticipation des évolutions dans le domaine environnemental, notamment en tenant compte des enjeux liés aux variations futures des combustibles fossiles, de la taxation vraisemblable des émissions, de la consommation d'énergie, de matières premières, du bilan carbone ainsi que du traitement des déchets et de la problématique du cycle de vie.

Sur la base de cette idée, le groupe Toshiba a formulé "Environmental Future Vision 2050" comme une nouvelle vision à long terme d'un point de vue global qui répond aux besoins de la société :

- Une vision à long terme d'un point de vue global qui répond à des questions telles que la neutralité carbone et la transition vers une économie circulaire. L'objectif est de "contribuer à la réalisation d'une société durable par le biais d'une gestion de l'environnement visant à créer un environnement enrichi".
- Une gestion environnementale qui vise à assurer l'harmonie avec la terre et à contribuer une société durable - en d'autres termes, une société décarbonée, une société de circulation des ressources et une société en harmonie avec la nature en promouvant la mise en œuvre d'initiatives dans trois domaines : la gestion de l'environnement, la gestion de l'eau et la gestion des déchets.

Dans le domaine du handicap, de l'insertion et de l'emploi, Toshiba TEC France marque sa volonté à promouvoir une inclusion réelle des personnes handicapées dans l'emploi et la société. Il vise également à fluidifier et à rendre complémentaire les relations entre les

entreprises, les entreprises adaptées (EA) et les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) notamment en cherchant à accroître les partenariats entre le secteur ordinaire et le secteur protégé et adapté pour répondre à ses marchés (cotraitance / sous-traitance) et ses activités.

Toshiba TEC France s'attache à communiquer dans ses déclarations de performance extra-financière sur l'impact social, environnemental et sociétal de ses activités ainsi que ses éléments de stratégie et de perspectives en matière d'achat responsable et en particulier sur ses valeurs et engagements pris de par son adhésion à la Charte.

Toshiba TEC France a également un rôle d'exemplarité en vue de sensibiliser ses fournisseurs sur leur responsabilité sociétale. Il intègre dans ses critères de choix des critères environnementaux, sociaux et de performance économique adaptés à ses marchés.

7- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation

Il relève de la responsabilité de Toshiba TEC France de :

- Créer un tissu de relations qui contribue à sa cohésion et à son développement en veillant aux bons échanges de relations d'affaires avec les clients ;
- Privilégier pour l'économie circulaire et selon les catégories d'achats, les fournisseurs locaux et les circuits courts ;
- Favoriser l'investissement et le développement économique au sein de son territoire ;

8- Le professionnalisme et l'éthique dans la gestion des achats et les relations fournisseurs

Le respect, au quotidien par une organisation signataire, de l'ensemble des principes énoncés repose sur le professionnalisme de ses collaborateurs qui doivent :

- Être formés au savoir-faire et savoir-être sur la gestion des achats et les relations fournisseurs ;

- Adopter un comportement éthique et responsable à l'égard des fournisseurs, fait d'une idée partagée de l'honnêteté professionnelle, associant rigueur, impartialité, loyauté et transparence ;
- Être personnellement engagés à lutter contre la corruption, faisant preuve d'impartialité et d'objectivité et évitant toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts ;
- Percevoir une rémunération cohérente avec l'ensemble des engagements pris en adhérant à cette Charte. Les objectifs fixés à l'ensemble des collaborateurs de l'organisation en charge des relations fournisseurs et des achats intègrent notamment l'ensemble de ces principes d'achat responsable sur les plans économique, financier, environnemental, social et territorial figurant dans la présente Charte ;
- S'efforcer d'établir des cahiers des charges en adéquation avec les justes besoins des services prescripteurs et utilisateurs. La qualité de la relation avec les fournisseurs est le résultat d'un travail d'équipe, où la contribution de chacun est déterminante. Il s'agit d'une mission collective.

Le signataire s'engage également à veiller aux compétences de ses collaborateurs, individuelles et collectives, de savoir-être dans la perspective de développement des relations collaboratives aussi bien en interne qu'en externe.

Toshiba TEC France assure le pilotage et/ou la coordination de l'ensemble de la relation vis-à-vis des fournisseurs en :

- Animant une relation client / fournisseur, fondée sur le respect et la responsabilité réciproques notamment par la mise en place d'une écoute active de la voix des fournisseurs ;
- Mettant en place les moyens pertinents pour assurer un suivi des fournisseurs ;
- Communiquant sur sa politique d'achat avec le plus de transparence possible ;
- Privilégiant la résolution amiable des litiges commerciaux, notamment par la voie de la médiation qui sera prévue dans les conditions contractuelles ;
- S'alignant avec les orientations RSE fixées par le Groupe Toshiba pour définir une politique d'achats responsables ;
- Évaluant les risques et opportunités en matière d'achats responsables pour fixer les priorités d'actions.

Chaque collaborateur de l'organisation en charges des relations fournisseurs et/ou des achats doit assurer un sourcing responsable par la mise en concurrence ouverte, libre et loyale, gage d'efficacité sur la base des règles suivantes : libre accès aux appels d'offres (éventuellement selon un processus de qualification des fournisseurs), égalité de traitement des candidats, transparence et traçabilité des procédures, prise en compte l'ensemble du coût du cycle de vie.

Chaque collaborateur de l'organisation en charges des relations fournisseurs et/ou des achats participe au pilotage et/ou coordination des plans d'activité appropriés à la mise en œuvre de cette Charte, le suivi des indicateurs associés et des actions correctrices qui s'imposeraient.

9- Lutter contre la corruption

En matière de corruption, Toshiba TEC France veille au plus strict respect des exigences légales et notamment aux dispositions de la loi Sapin 2. Elle prend des mesures concrètes pour prévenir et détecter tout acte de corruption :

- Un code de conduite définissant les comportements à proscrire
- Un dispositif d'alerte interne pour signaler les comportements suspects et protéger les lanceurs d'alerte
- Une cartographie des risques de corruption
- Des procédures d'évaluation des clients, fournisseurs et intermédiaires
- Des contrôles comptables internes pour détecter faits de corruption
- Un plan de formation pour sensibiliser les collaborateurs les plus exposés au risque de corruption
- Un régime disciplinaire avec sanctions en cas de violation du code de conduite

10- Devoir de vigilance

Toshiba Tec France s'engage à exercer une vigilance raisonnable pour identifier, prévenir et atténuer les risques d'atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, nous mettons en place des procédures d'évaluation régulière de nos fournisseurs et sous-traitants, des actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves, un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures mises en œuvre. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adhèrent à ces principes, mettent en place leurs propres mesures de vigilance, et collaborent activement avec nous pour améliorer continuellement les pratiques responsables au sein de notre écosystème d'affaires."

11-Mise à jour

Toshiba Tec France s'engage à réviser périodiquement la présente charte pour s'assurer de sa conformité avec les évolutions législatives

Date de la dernière mise à jour : 06/12/2024

Version : V7

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR PARTENAIRE

Toshiba TEC France attend d'un fournisseur qu'il se conforme aux lois et règlements, et respecte les droits de l'homme, ainsi que la conscience environnementale.

Le fournisseur doit avoir la capacité de fournir à Toshiba TEC France des biens et/ou des services de qualité, de prix et de délais de livraison appropriés.

Le fournisseur doit être capable de fournir un approvisionnement stable en biens et/ou services, et dispose de la flexibilité nécessaire pour répondre rapidement aux fluctuations de l'offre et de la demande même dans des circonstances imprévues.

Le fournisseur dispose d'une technologie qui contribue positivement aux produits commercialisés par Toshiba TEC France.

Toshiba TEC France entend que son fournisseur partenaire soit garant à minima, du respect des principes suivants :

Amélioration des capacités technologiques

Les fournisseurs sont invités à améliorer continuellement leurs capacités technologiques afin de permettre à Toshiba TEC France de fournir des produits excellents et sûrs à ses propres clients.

Elimination du travail forcé, obligatoire et dissimulé :

Le Fournisseur partenaire s'engage à n'avoir recours en aucun cas au travail forcé, dissimulé ou clandestin.

Abolition du travail des enfants :

Le Fournisseur partenaire s'engage à respecter la réglementation sur l'âge légal minimum d'admission à l'emploi. Les jeunes travailleurs ne peuvent en aucun cas être employés à des tâches dangereuses et/ou préjudiciables à leur éducation, leur santé ou leur développement.



Non-discrimination :

Le Fournisseur partenaire s'engage dans chacune de ses activités à lutter contre toute forme de discrimination notamment liée à l'origine, au sexe, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion, au physique ou à l'appartenance politique. Il s'engage à favoriser un environnement de travail inclusif.

Temps de travail :

Le Fournisseur partenaire s'engage à respecter la durée légale du travail, les congés payés et les temps de repos notamment. Il respectera également le droit syndical et d'association en vigueur.



Niveau de rémunération :

Le Fournisseur partenaire s'engage à verser au moins le salaire minimum légal applicable.

Egalité Femmes / Hommes :

Le Fournisseur partenaire s'engage à promouvoir activement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de son organisation. Cet engagement se traduit par la mise en place de politiques et de pratiques visant à garantir l'égalité des chances en matière de recrutement, de rémunération, de formation et d'évolution de carrière.

Il s'engage également à mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les écarts salariaux injustifiés entre les femmes et les hommes, à promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilités, et à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour tous ses employés. Le Fournisseur accepte de fournir, sur demande, des rapports détaillés sur ses actions et ses progrès en matière d'égalité professionnelle.

Harcèlement :

Le Fournisseur partenaire s'engage à prendre toutes les dispositions afin de bannir tout type de pratiques avilissantes. Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel doivent être considérés comme inacceptables.

Environnement de travail et sécurité :

Le Fournisseur partenaire s'engage à mettre à disposition de ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain, respectueux de leur intégrité personnelle, des lois et des normes. La sécurité au travail, l'hygiène industrielle, la protection et la sécurisation des machines, des équipements



et des installations seront encadrées et feront l'objet d'une démarche d'amélioration continue.

Autorisations et déclarations :

Le Fournisseur partenaire doit obtenir, suivre et mettre à jour tous les permis, autorisations et enregistrements relatifs à l'environnement et nécessaires à l'exercice de ses activités. Il devra également s'acquitter de toutes ses obligations d'information et de déclaration et s'engager à les communiquer en toute transparence à la demande de Toshiba.

Considérations environnementales :

Il est attendu des fournisseurs qu'ils considèrent la préservation de l'environnement comme une question hautement prioritaire et qu'ils s'engagent activement dans la création de produits respectueux de l'environnement. À ce titre, les fournisseurs sont encouragés à adopter des systèmes de gestion environnementale basés sur la norme ISO 14001 et promouvoir la certification par une tierce partie.

Prévention et limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche d'évaluation et de limitation de ses émissions de gaz à effet de serre, et notamment de CO₂. Il s'inscrit également dans une démarche de réduction des autres sources de pollutions envers sa communauté, les milieux naturels et leur biodiversité (bruits, particules, eaux usées, poussières, odeurs...).



Réduction de l'utilisation de ressources naturelles et d'énergies :

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche de réduction de ses besoins en énergie et en ressources naturelles, minérales ou biologiques (combustibles fossiles, eau, terres cultivables, forêts, etc.) par l'utilisation de technologies efficaces et par la lutte contre les gaspillages.



Réduction et bonne gestion des déchets :

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche de réduction de sa production de déchets. Il s'engage à mettre en place une politique et des moyens visant au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation de tous ses déchets, et cela à tous les stades de ses activités.

Economie circulaire :

Le Fournisseur partenaire concerné s'engage à adopter et promouvoir les principes de l'économie circulaire dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Cela implique de concevoir des produits et services de manière à optimiser l'utilisation des ressources, minimiser les déchets, et favoriser la réutilisation, la réparation et le recyclage. Le Fournisseur devra mettre en place des processus visant à réduire son empreinte environnementale, notamment en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés ou recyclables, en optimisant la consommation d'énergie et d'eau, et en mettant en œuvre des solutions de logistique inverse. Il s'engage également à collaborer avec Toshiba Tec France pour identifier et mettre en œuvre des opportunités d'amélioration continue dans le domaine de l'économie circulaire, et à fournir régulièrement des rapports sur ses progrès en la matière. Le respect de ces engagements fera l'objet d'évaluations périodiques dans le cadre du partenariat.

Limitation et bonne gestion de l'utilisation de substances dangereuses :

Le Fournisseur partenaire concerné s'engage à respecter la réglementation applicable concernant la limitation de l'utilisation, l'enregistrement et l'évaluation de substances dangereuses et de produits chimiques.

Il s'engage à garantir que ses produits sont conformes aux standards de Toshiba y compris lorsque ceux-ci vont au-delà de la réglementation.

Il s'engage à les traiter en toute sécurité, à chaque étape de leur utilisation ou de leur élimination et travaille à promouvoir des alternatives en encourageant l'utilisation de produits obtenus ou fabriqués par des méthodes respectueuses de l'environnement.

Sensibilisation des collaborateurs et mise en place d'actions concrètes :

Le Fournisseur partenaire veille à promouvoir les bonnes pratiques auprès de ses collaborateurs en mettant à leur disposition les moyens d'adopter des gestes respectueux de l'environnement et par une communication interne spécifique.



ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement Fournisseur Partenaire

Nom :

Fonction :

Date :

Cachet :

Représentant Toshiba TEC France

Nom :

Fonction :

Date :

Cachet :